

Rapport sommaire des investissements de la FTO

Fonds pour le développement des collectivités 2021-2022 – Immobilisations

Approuvé par le conseil d'administration

16 décembre 2021

Fonds pour le développement des collectivités 2021-2022 –
Immobilisations

Investissements en subventions de la FTO

Rapport sommaire des investissements de la FTO

Fonds pour le développement des collectivités 2021-2022 – Immobilisations

Introduction

La COVID-19 a eu des répercussions sans précédent sur bon nombre de secteurs sans but lucratif cruciaux pour le tissu social de l'Ontario et de ses collectivités. Le tourisme, la culture, les arts, le patrimoine, le sport et les loisirs ont été parmi les secteurs les plus touchés et ont subi d'importants impacts opérationnels et financiers, ce qui a eu pour effet de poser une « triple menace » de crises (sanitaire, économique et sociale) dans la province. Pour répondre aux besoins opérationnels et favoriser la relance de ces secteurs essentiels au dynamisme de l'Ontario et de ses collectivités, le gouvernement de l'Ontario investit 105 millions de dollars par l'entremise du Fonds pour le développement des collectivités (FDC). Le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture a chapeauté l'élaboration de deux sources de financement dans le cadre du FDC qui seront offertes par la Fondation Trillium de l'Ontario. La première source, lancée en mars 2021, visait à soutenir le rétablissement et le renforcement de la capacité des organismes communautaires dans les secteurs du patrimoine, du sport et des loisirs, du tourisme et de la culture touchés par la COVID-19. La deuxième et présente source met l'accent sur la rénovation et le réaménagement de l'infrastructure sportive et récréative existante afin de répondre aux besoins des collectivités locales et de respecter les directives de santé publique.

En raison de l'impact de la COVID-19, un éventail d'installations sportives et récréatives cruciales sur le plan régional ont dû soit fermer leurs portes, soit réduire leur capacité du fait des restrictions provinciales et des préoccupations liées à la santé et à la sécurité. Ces organismes et les installations qu'ils exploitent, comme les patinoires, les terrains de jeu et les filiales de la Légion, permettent à la population ontarienne de s'amuser, de demeurer en santé et d'entretenir des liens. La source Immobilisations du FDC a pour but de s'assurer que les membres des collectivités puissent avoir accès à des programmes dans des installations de sport et de loisirs accessibles, durables et bien entretenues.

Le Fonds pour le développement des collectivités – Source Immobilisations accorde des subventions de 10 000 \$ à 500 000 \$ à des organismes sans but lucratif, à des communautés autochtones et à des municipalités pour appuyer la réparation, la rénovation ou la modernisation d'installations de sport et de loisirs existantes et, ainsi, renforcer les collectivités. Les subventions approuvées cibleront les résultats suivants :

- Optimiser l'utilisation d'une installation
- Prolonger la durée de vie d'une installation
- Améliorer l'accessibilité d'une installation
- Accroître la distanciation physique
- Améliorer la qualité de l'air
- Réduire le contact physique

Le financement au titre de la source Immobilisations du Fonds pour le développement des collectivités aidera les organismes à fournir des programmes de sport et de loisirs sécuritaires et accessibles au sein de leur collectivité.

Rapport sommaire des investissements de la FTO

Fonds pour le développement des collectivités 2021-2022 – Immobilisations

Le présent rapport fournit un résumé et une analyse des recommandations des 16 équipes d'évaluation des demandes de subvention qui devaient être présentées en septembre 2021 dans le cadre de la source Immobilisations du Fonds pour le développement des collectivités.

[Table des matières](#)

Section 1 : Sommaire

Section 2 : Investissements du Fonds pour le développement des collectivités

Section 3 : Conclusion

Annexe A : Liste des demandes recommandées pour approbation par le conseil

Annexe B : Liste des demandes refusées pour approbation par le conseil

Annexe C : Liste des demandes refusées pour des raisons techniques

Rapport sommaire des investissements de la FTO

Fonds pour le développement des collectivités 2021-2022 – Immobilisations

Section 1 : Sommaire

1.1 Points saillants du cycle :

- Durant le présent cycle, **738 demandes sollicitant 182,9 millions de dollars** ont été soumises aux fins de la réparation, de la rénovation ou de la modernisation d'installations de sport et de loisirs existantes.
- Le conseil d'administration approuve **186 projets d'une valeur totale de 46 millions de dollars**.
- Le **taux de demande est de 3,98 \$** demandés pour chaque dollar approuvé.
- Les taux de demande étaient plus élevés dans les régions de subvention principalement composées de collectivités rurales comme Muskoka, Nipissing, Parry Sound et Timiskaming (6,10 \$), le Nord-Ouest (6,15 \$), Algoma, Cochrane, Manitoulin et Sudbury (6,14 \$), Quinte, Kingston, Rideau (6,34 \$) et Grey, Bruce, Huron et Perth (5,28 \$)
- Une proportion de **93 % des approbations** ciblait des projets dont les résultats visent à répondre aux **besoins de la collectivité**, alors que seulement 7 % ciblaient des projets dont les résultats sont liés aux directives de santé publique.
- Une proportion record de **38 % des demandes provenait des municipalités**, à la suite de l'élargissement des critères d'admissibilité au Fonds. Plus de 54 % des demandes soumises par des municipalités ont été approuvées.
- Une proportion de 17 % des demandeurs (127) a été jugée inadmissible à l'étape de l'évaluation de l'admissibilité de l'organisme. De ces demandeurs, **54 % ont été refusés, car ils n'avaient pas présenté les états financiers appropriés**.
- Une proportion de 15 % des demandeurs (110) a été refusée à l'étape de l'évaluation de l'admissibilité du projet. Parmi eux, **38 % n'avaient pas fourni de preuve de propriété** de l'installation et **30 % n'étaient pas exploitants ou gérants d'une installation de sport ou de loisirs**.
- Une proportion de 89 % des membres des équipes d'évaluation des demandes de subvention a évalué toutes les demandes qui leur avaient été assignées, ce qui traduit un engagement ferme et durable pendant cette période.

1.2 Subventions dignes de mention

La section ci-après décrit certaines des demandes recommandées :

Un centre de quartier dynamique pour les jeunes à faible revenu à Ottawa

Grâce à un investissement de 208 100 \$ du Fonds pour le développement des collectivités, Jeunesse Ottawa rénovera une installation sportive située au parc Gil-O-Julien, dans le quartier d'Overbrook à Ottawa, afin de créer un espace sécuritaire et dynamique auquel les jeunes noirs, autochtones et de couleur de 12 à 18 ans pourront accéder sans frais. On ne peut pas sous-estimer l'impact qu'aura cette installation qui servira

Rapport sommaire des investissements de la FTO

Fonds pour le développement des collectivités 2021-2022 – Immobilisations

non seulement de centre de conditionnement physique et d'entraînement, mais également de lieu d'étude où les jeunes pourront faire leurs devoirs et leurs projets scolaires. En outre, la cantine actuelle sera convertie en cuisine complète où seront offerts des cours de cuisine et de nutrition sans frais. Ce lieu aidera à remédier au manque d'accès à des programmes de qualité et à soutenir les jeunes dans un quartier qui fait face à des tensions sanitaires, économiques et raciales/culturelles.

Comblent une lacune sur le plan des sports et loisirs alternatifs à Lindsay

À l'aide d'une subvention de 475 000 \$, le Boys and Girls Club de Kawartha Lakes (BCG) pourra ériger le seul planchodrome permanent à Lindsay, en Ontario. Ce projet répondra aux besoins de centaines d'enfants et de jeunes de la région qui souhaitent pratiquer des sports et loisirs alternatifs, dont la planche à roulettes et le BMX. Habituellement, les jeunes qui s'intéressent à ce type de sports ne participent pas aux autres programmes offerts par BCG. La construction de ce planchodrome permettra aux 2 400 membres actuels d'essayer un nouveau sport et aux jeunes qui n'ont jamais participé à un programme de BCG de s'adonner pour la première fois à des activités sportives et récréatives alternatives. Dans l'ensemble, ce projet aura un impact sur la santé et le bien-être des enfants et des jeunes à Lindsay en leur offrant plus d'occasions d'être actifs et d'entretenir des liens.

S'assurer que les prochaines générations de St. Clair et des collectivités environnantes continuent à profiter des patinoires communautaires

Un investissement de 500 000 \$ permettra au canton de St. Clair de prolonger de 50 ans la vie utile de ses deux patinoires en s'assurant qu'une nouvelle salle de compresseurs peut appuyer le fonctionnement de la nouvelle unité de réfrigération commune. L'impact de ce projet d'immobilisations sera considérable. Le Mooretown Sports Complex est reconnu comme un carrefour d'activités récréatives pour cette collectivité rurale et ses voisins au nord et au sud, soit les Premières Nations Aamjiwnaang et la Première Nation de Walpole Island. Les deux patinoires offrent aux personnes de tous âges et de toutes capacités la possibilité de pratiquer un vaste éventail d'activités sportives et de loisirs, notamment du hockey et du patinage récréatif, et elles accueillent des tournois de hockey, des programmes scolaires et des groupes en location privée.

Moderniser un centre sportif régional à Casselman pour en prolonger la durée de vie et le rendre plus sécuritaire

Grâce à une subvention de 188 600 \$ du Fonds pour le développement des collectivités – Source Immobilisations s'étendant sur 12 mois, la municipalité de Casselman répondra à un besoin de la collectivité locale en modernisant le Complexe J.R. Brisson, une installation sportive utilisée par les communautés rurales de Casselman, Limoges, St-Albert, St-Isidore, Ste-Rose, Maxville, Crysler et Moose Creek dans l'Est de l'Ontario. Situé au centre de Casselman, le centre sportif, qui attire chaque semaine entre 1 400 et 1 800 personnes de septembre à mai, est un moteur économique et un employeur d'importance à l'échelle locale. Le projet de modernisation prévoit l'installation d'un toit à faibles émissions au-dessus de la patinoire pour réduire la consommation énergétique et les coûts de fonctionnement, ainsi que le remplacement des filets de sécurité

Rapport sommaire des investissements de la FTO

Fonds pour le développement des collectivités 2021-2022 – Immobilisations

et de la baie vitrée par des protecteurs plus souples afin de mieux protéger les spectateurs et réduire le nombre de blessures chez les joueurs. Les bandes et les plaques de protection seront également remplacées, car elles ont atteint la fin de leur vie utile.

Rénover un précieux espace de jeu pour mieux répondre aux besoins de la communauté de la Première Nation de Wauzhushk Onigum

Un investissement de 395 800 \$ sur une période de 12 mois au titre de la source Immobilisations du Fonds pour le développement des collectivités aidera la Première Nation de Wauzhushk Onigum, située à environ 10 kilomètres à l'est de Kenora, à rénover le seul terrain de jeu de la collectivité. Les travaux permettront à ce lieu récréatif de satisfaire aux normes de sécurité, faciliteront son entretien et accroîtront sa longévité, tout en tenant compte des besoins en matière de loisirs cernés par la communauté. Le projet, qui est le fruit d'une concertation entre les anciens, les jeunes et les chefs de file de la communauté, pourrait bénéficier à 600 résidents.

1.3 Approbations

Approbation par les présidents : Chaque président d'une ÉÉDS a approuvé les recommandations de son ÉÉDS.

Respect des politiques de la FTO : La vice-présidente, Investissements communautaires, a examiné le respect des politiques relatives à l'octroi de subventions. Elle confirme que toutes les subventions recommandées respectent les politiques relatives à l'octroi de subventions de la FTO.

Section 2 : Fonds pour le développement des collectivités – Subventions d'immobilisations

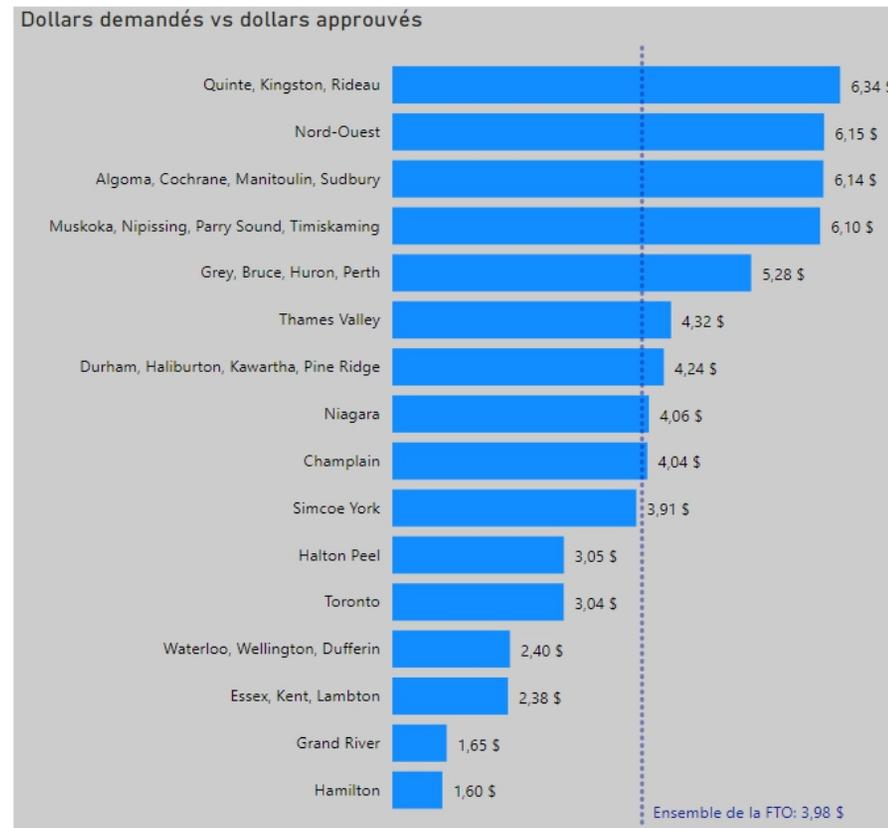
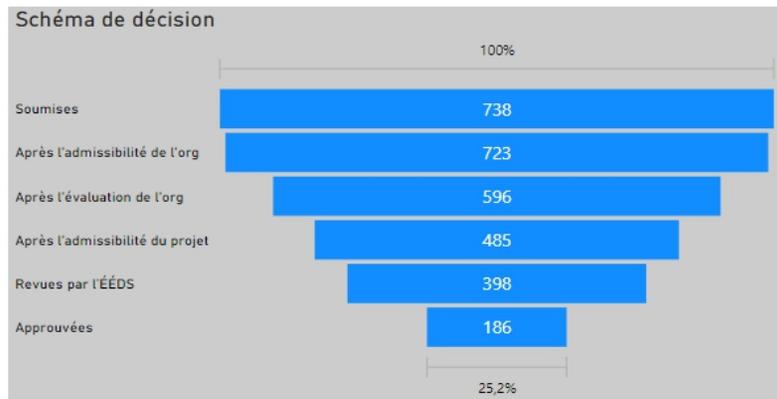
2.1 Aperçu des demandes

Le taux de demande pour ce cycle est de 3,98 \$ demandés pour chaque dollar approuvé. Il s'agit d'un taux élevé de demande pour les subventions d'immobilisations de la part des collectivités. Le taux de demande moyen pour ce type de subventions au cours des 5 dernières années s'établit à 3,16 \$ demandés pour chaque dollar approuvé.

Rapport sommaire des investissements de la FTO

Fonds pour le développement des collectivités 2021-2022 – Immobilisations

La région de Quinte, Kingston, Rideau a présenté le plus haut taux de demande, soit 6,34 \$ demandés pour chaque dollar approuvé. Tout juste derrière, on retrouve le Nord-Ouest (6,15 \$ demandés par dollar approuvé), Algoma, Cochrane, Manitoulin et Sudbury (6,14 \$ demandés par dollar approuvé) ainsi que Muskoka, Nipissing, Parry Sound et Timiskaming (6,10 \$ demandés par dollar approuvé). Par le passé, ces régions ont présenté un taux de demande élevé pour les subventions d'immobilisations.

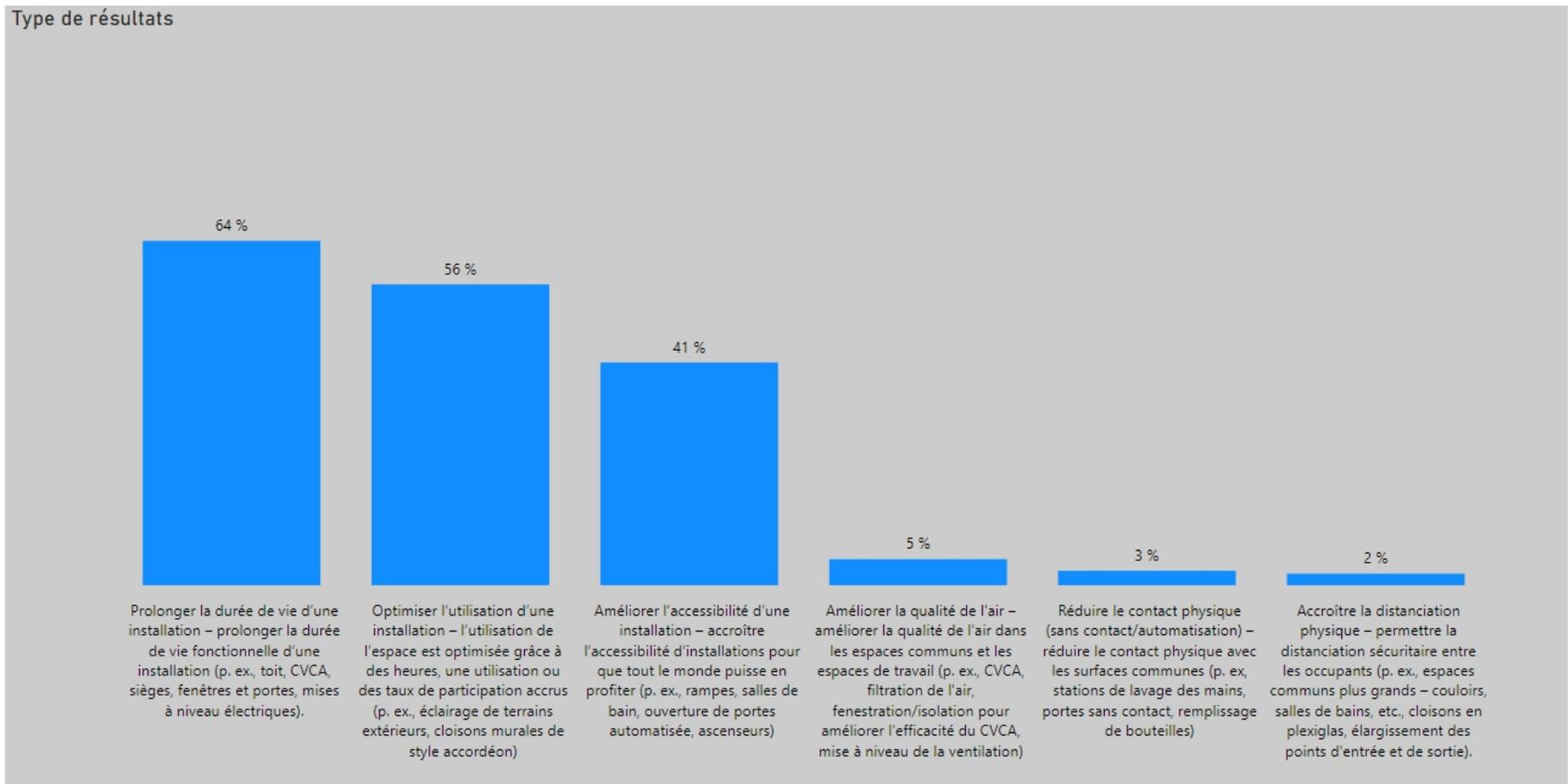


2.2 Résultats souhaités des projets

La majorité des demandes approuvées visaient des résultats répondant aux besoins de la collectivité. Bien que certains des projets approuvés avaient pour but de satisfaire aux directives de santé publique, ils ne représentaient qu'une modeste proportion de l'ensemble des investissements approuvés (entre 2 % et 5 %). Le résultat le plus souvent visé – Prolonger la durée de vie de l'installation – a été sélectionné par 64 % des demandeurs, par rapport à 56 % pour Optimiser l'utilisation d'une installation et à 41 % pour Améliorer l'accessibilité d'une installation.

Rapport sommaire des investissements de la FTO

Fonds pour le développement des collectivités 2021-2022 – Immobilisations



2.3 Aperçu de la taille des collectivités, des groupes d'âge et des populations servies¹

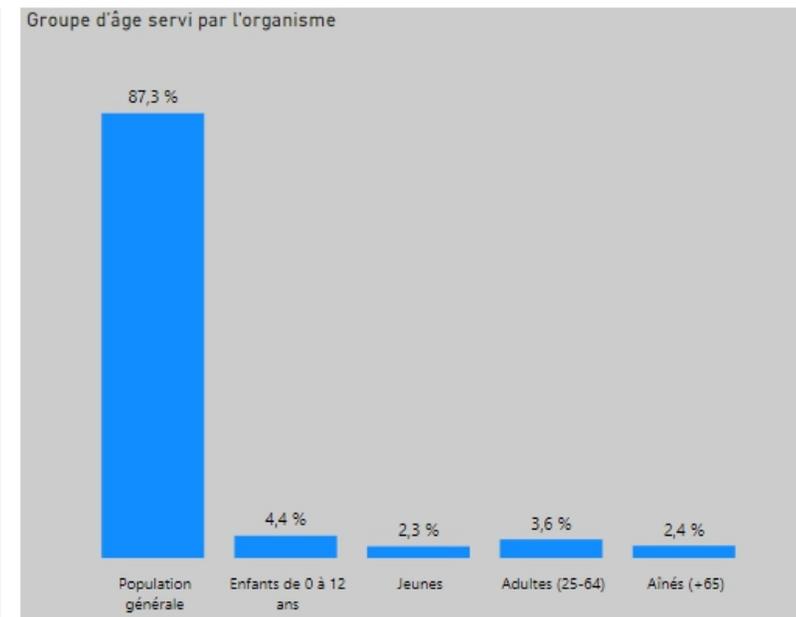
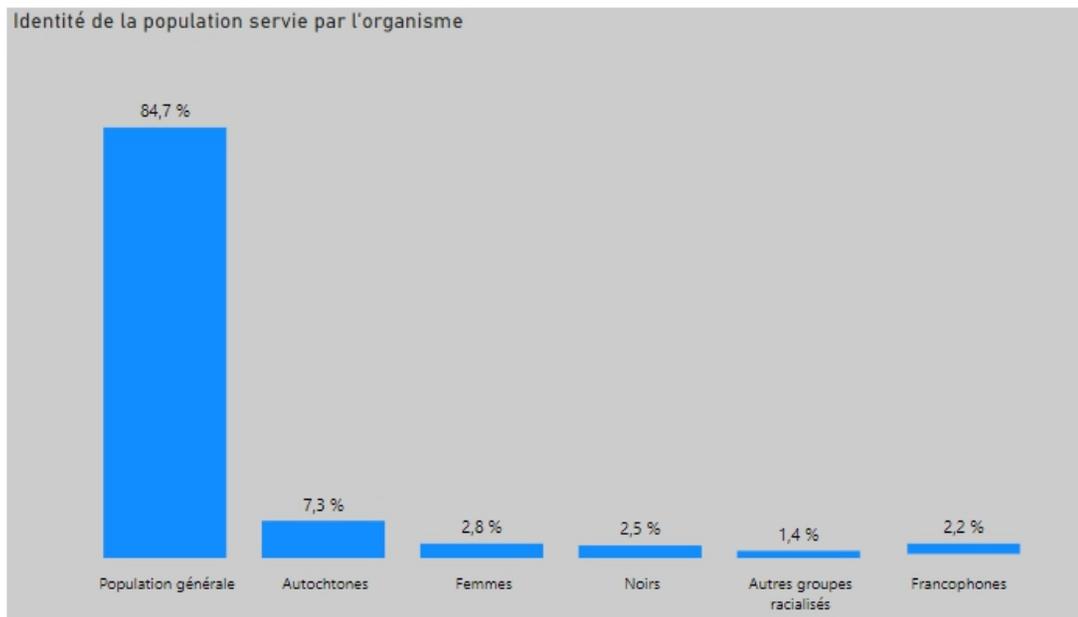
La majorité des investissements approuvés iront à des organismes qui servent l'ensemble de la population. Les autres populations les plus souvent ciblées étaient les Autochtones (7,3 % des projets recommandés) et les collectivités à faible revenu (4,6 %).

¹ Les données sur les populations servies sont fournies par les demandeurs pour donner une idée des groupes démographiques principalement visés dans le cadre de la prestation de leurs programmes et services; elles ne sont pas validées par la FTO.

Rapport sommaire des investissements de la FTO

Fonds pour le développement des collectivités 2021-2022 – Immobilisations

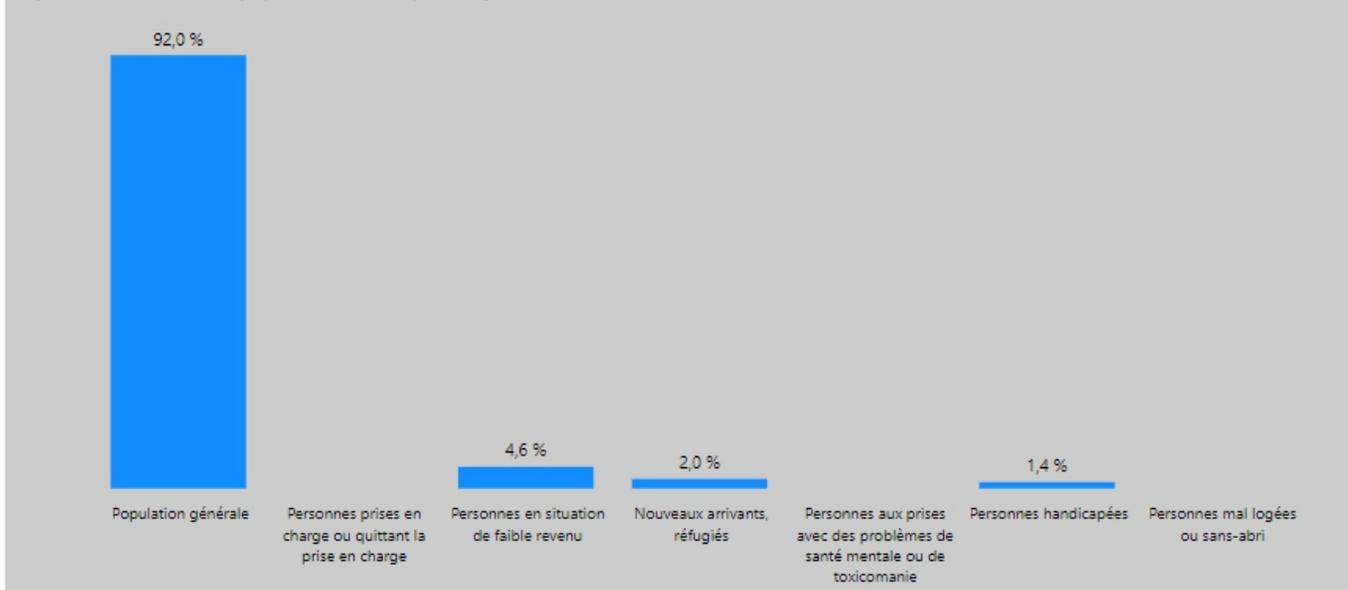
En ce qui a trait à la taille des collectivités, 53 % des demandes ont été soumises par des organismes servant des collectivités rurales ou de petite taille. Toutefois, ces organismes ont connu relativement peu de succès sur le plan des recommandations de financement, n'obtenant que 45,3 % des approbations. Plus particulièrement, les organismes de bienfaisance et sans but lucratif des collectivités rurales ou de petite taille souhaitant appliquer les directives de santé publique en accroissant la distanciation physique, en réduisant le contact physique et en améliorant la qualité de l'air n'ont fait l'objet d'aucune recommandation de financement. À l'inverse, les projets ciblant les collectivités de taille moyenne étaient susceptibles de faire l'objet d'une recommandation de façon disproportionnée. Représentant 19,6 % des demandes, ils ont récolté 26 % des approbations. Le taux d'approbation des projets servant les centres urbains était proportionnel à la demande, avec 27,4 % des demandes et 28,7 % des approbations.



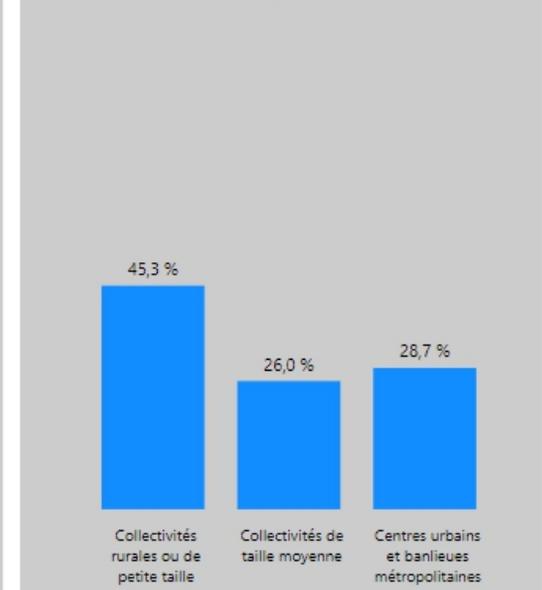
Rapport sommaire des investissements de la FTO

Fonds pour le développement des collectivités 2021-2022 – Immobilisations

Expérience vécue de la population servie par l'organisme



Taille de collectivité servie par l'organisme



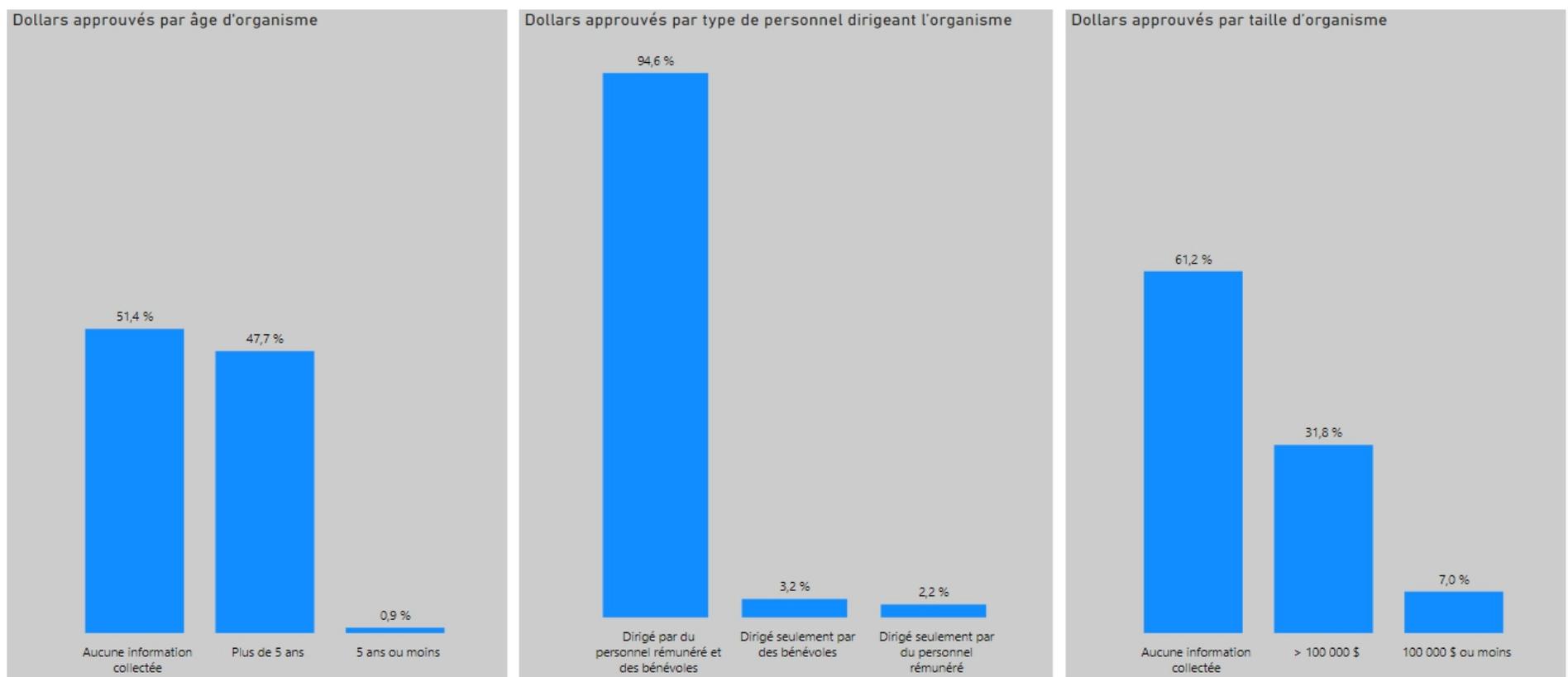
2.4 Caractéristiques organisationnelles

En raison de l'élargissement des critères d'admissibilité du Fonds, une proportion sans précédent de 38 % des demandes provenait de municipalités. Parmi l'ensemble des demandes, 28 % ont été soumises par des municipalités de petite taille et 9,9 % par des municipalités

Rapport sommaire des investissements de la FTO

Fonds pour le développement des collectivités 2021-2022 – Immobilisations

comptant plus de 20 000 habitants. Puisque la FTO n'exige pas que les municipalités fournissent de l'information à propos de l'âge de l'organisme et de ses états financiers, elles ont été placées dans la catégorie « Aucune information collectée » dans le graphique ci-dessous. Les municipalités ont réussi à obtenir une importante proportion des recommandations de financement. Représentant 38 % du total des demandes, elles ont obtenu 54 % des approbations de subvention. Les conseils de bande autochtones, qui ne sont pas non plus tenus de présenter leurs états financiers, ont soumis 6,8 % des demandes et récolté 7,3 % des approbations.



Les organismes de bienfaisance enregistrés et les organismes sans but lucratif ont connu moins de succès. Les premiers ont présenté 21 % des demandes et obtenu 15 % des approbations, tandis que les seconds ont présenté 34,3 % des demandes et obtenu 23,8 % des approbations. Les principales raisons des rejets pour des questions d'inadmissibilité étaient la présentation d'états financiers incomplets ou périmés et l'absence de

Rapport sommaire des investissements de la FTO

Fonds pour le développement des collectivités 2021-2022 – Immobilisations

preuve de propriété ou de location à l'étape de l'évaluation de l'admissibilité de l'organisme, ou le fait que l'organisme n'était ni l'exploitant ni le gérant de l'installation sportive ou récréative à l'étape de l'évaluation de l'admissibilité du projet. Les organismes moins âgés, dirigés par des bénévoles et de plus petite taille étaient considérablement moins susceptibles d'obtenir des approbations. Cette situation correspond aux tendances des années précédentes. Plus précisément, les demandes provenant d'organismes âgés de moins de 5 ans représentaient 4 % du total des demandes et 0,9 % des projets approuvés, soit un taux de demande de 17,96 \$ demandés pour chaque dollar approuvé. Les organismes dirigés seulement par des bénévoles ont présenté 8,6 % des demandes et obtenu 3,2 % des approbations, pour un taux de demande de 10,80 \$ demandés pour chaque dollar approuvé, alors que ceux dont les revenus annuels sont inférieurs à 100 000 \$ ont soumis 14,2 % des demandes et récolté 7 % des approbations, soit un taux de demande de 8,04 \$ demandés pour chaque dollar approuvé.

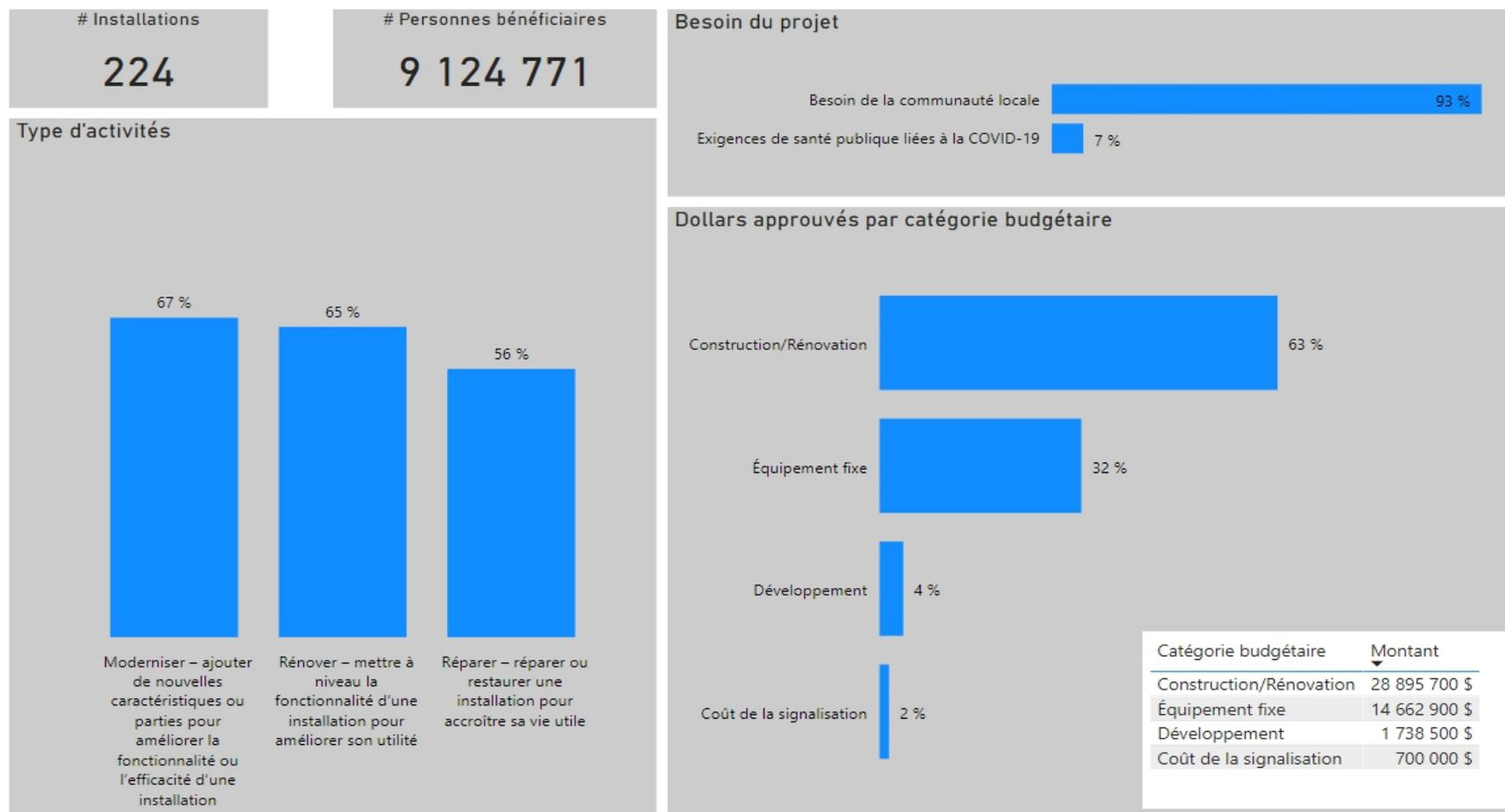
Rapport sommaire des investissements de la FTO

Fonds pour le développement des collectivités 2021-2022 – Immobilisations

2.5 Besoins des projets, type d'activités et catégories budgétaires

Les projets approuvés visant à moderniser, à rénover ou à réparer 224 installations devraient bénéficier à plus de 9,1 millions d'Ontariens au cours des prochaines années. Dans l'ensemble, les approbations pour ces projets sont proportionnelles à la demande, que ce soit selon les types d'activités ou les types de dépenses pour chaque catégorie budgétaire.

Les projets destinés à répondre à un besoin dans la collectivité étaient plus susceptibles d'être recommandés que ceux conçus pour répondre à des exigences de santé publique associées à la COVID-19 (taux de demande de 5,07 \$, par rapport au taux de demande moyen de la FTO de 3,90 \$).



Rapport sommaire des investissements de la FTO

Fonds pour le développement des collectivités 2021-2022 – Immobilisations

Section 3 : Conclusion

Le présent sommaire fournit un aperçu des investissements recommandés par 16 équipes d'évaluation des demandes de subvention qui devaient être présentées au plus tard le 29 septembre 2021 dans le cadre de la source Immobilisations du Fonds pour le développement des collectivités. Au total, 738 demandes d'une valeur de 183 millions de dollars ont été reçues durant le second cycle d'octroi de subventions, alors que 186 projets représentant des investissements d'une valeur de 46 millions de dollars ont été approuvés par le conseil d'administration.